

RSEQ

LAVAL

VOLLEYBALL



RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES

2021-2022



Table des matières

1.	Identification des catégories	3
2.	Règlements officiels employés	3
3.	Composition des équipes et éligibilité.....	3
4.	Durée des parties.....	4
5.	Points au classement.....	4
6.	Ballon officiel.....	5
7.	Hauteur du filet	5
8.	Officiels	6



1. Identification des catégories



1.1.

Sec. 1 – 2	Benjamin	Du 1^{er} octobre 2007 au 30 septembre 2009
Sec. 3 – 4	Cadet	Du 1^{er} octobre 2005 au 30 septembre 2007
Sec. 5	Juvenile	Du 1^{er} juillet 2003 au 30 septembre 2005

1.2. Le surclassement est permis.

1.3. Un joueur peut être surclassé pour un maximum de cinq (5) parties. À sa sixième (6^e) participation dans une catégorie ou division supérieur, le joueur ne pourra plus retourner dans son équipe d'origine.

2. Règlements officiels employés

2.1. Les règlements officiels employés sont ceux reconnus par la Fédération de volleyball du Québec.

2.2. Les règlements spécifiques du RSEQ Laval auront préséance sur les règlements officiels.

2.3. Les règlements administratifs de Sports Laval doivent être respectés.

2.4. Les règlements généraux des championnats provinciaux du RSEQ devront être respectés.

3. Composition des équipes et éligibilité

3.1. Un maximum de quatorze (14) joueurs est autorisé à porter l'uniforme et à se retrouver sur l'alignement (feuille de match).

3.2. Un maximum de trois (3) entraîneurs peuvent être sur le banc des joueurs.

3.3. Une équipe doit se présenter avec un minimum de six (6) joueurs prêts à commencer la partie.

3.4. Une équipe ne pouvant aligner le nombre minimum de joueurs pour le début de la joute perdra automatiquement par forfait.



- 3.5. Pour être éligible au championnat régional scolaire, un athlète doit avoir participé activement à au moins un (1) tournoi de saison régulière.



4. Durée des parties

- 4.1. Chaque partie sera de deux (2) manches de vingt-cinq (25) points.
- 4.2. Chaque équipe a droit à deux (2) temps mort d'une (1) minute par partie.
- 4.3. Lors du championnat régional scolaire, tous les matchs sont des deux (2) de trois (3). Les deux premières manches sont de vingt-cinq (25) points. S'il y a une égalité, une manche additionnelle de quinze (15) points sera jouée.

5. Points au classement

5.1 Points au classement des ligues régulières

- 5.1.1 Les points accordés aux fins du classement des équipes le seront de la façon suivante :

- Par set remporté: 1 point
- Par set perdu: 0 point
- Forfait : 0 point

- 5.1.2 Les points accordés, selon le respect de l'éthique sportive, le seront de la façon suivante :

- 0 ou 1 carton jaune : 2 points
- 2 cartons jaunes : 1 point
- 3 cartons jaunes et plus : 0 point
- 1 carton rouge ou 1 expulsion : 0 point
- Forfait : 0 point

5.2 Points au classement des ligues motion/démotion

- 5.2.1 En plus des points de classements des ligues régulières, les points motion/démotion s'appliquent, dans le cas des ligues qui utilisent la formule motion/démotion.



5.2.2 Lorsqu'il y a 8 équipes et plus d'inscrites dans la ligue, la règle de simple motion-démotion peut s'appliquer après la création de 2 sections. L'une des sections sera qualifiée de forte (section 1) et l'autre sera qualifiée de plus faible (section 2).



5.2.3 En division 2, pour les catégories qui ont 2 sections, après chaque tournoi, le classement est refait en appliquant la règle de simple motion/démotion. Les points de classement sont attribués après l'application de cette règle.

Section 1	PTS	Section 2	PTS
1er pool 1	9	1er pool 2	5
2e pool 1	8	2e pool 2	4
3e pool 1	7	3e pool 2	3
4e pool 1	6	4e pool 2	2
5e pool 1	5	5e pool 2	1

5.2.4 Après un tournoi, la règle de motion/démotion est appliquée comme ceci : l'équipe qui s'est classée au premier rang de la section 2 sera relayée au dernier rang de la section 1, pour le tournoi suivant. Inversement, l'équipe qui a obtenu la dernière position de la section 1 sera relayée au premier rang de la section 2, pour le tournoi suivant.

6. Ballon officiel

6.1. Le ballon BADEN PERFECTION SE VX5EC-01

7. Hauteur du filet

7.1.

- Benjamin féminin : 2 m 15
- Benjamin masculin : 2 m 24

- Cadet féminin : 2 m 24
- Cadet masculin : 2 m 35

- Juvénile féminin : 2 m 24
- Juvénile masculin : 2 m 43



8. Officiels



- 8.1. Les écoles qui participent aux tournois doivent fournir les officiels mineurs. Les équipes participantes doivent fournir un minimum de 2 officiels mineurs pour une partie, selon l'horaire du tournoi.

